

Avenir du chalet : Préparation de l'AG 2006

Rappel de l'AG 2005 :

L'AG 2005 a décidé de ne pas relouer l'appartement du second étage afin de permettre une intégration à court terme dans les locaux collectifs du chalet. Les locataires ayant quitté l'appartement en décembre 2005, celui-ci est vide et ne peut pas être occupé de façon régulière et officielle par les membres de l'association. A tout point de vue, il serait bon que cette période transitoire ait une durée limitée. C'est pourquoi je propose ci-dessous un calendrier avec des échéances précises.

Travaux inévitables :

Il faut d'abord remarquer que, quel que soit le projet, certains travaux devront être effectués dans tous les cas :

1) Cloisonnement et peut-être reconstruction complète de la cage d'escalier bois pour permettre l'intégration au collectif des chambres du premier étage (dépend des exigences précises liées à la sécurité ; une demande de renseignements est en cours)

2) Pose de fenêtres double vitrage pour l'appartement du second étage et si possible pour tout le chalet.

Les projets :

Toutes les propositions sont les bienvenues mais il y a pour le moment une alternative entre deux projets :

- Projet 1 : Intégration de l'appartement au collectif du chalet permettant la création d'une nouvelle salle collective à l'emplacement du dortoir 2, le partage du dortoir 1 en deux parties et de nouvelles chambres dans l'appartement du second étage. Il y a plusieurs variantes possibles qui sont détaillées dans le texte présentant le projet 1.
- Projet 2 : L'appartement du second est remis en location ; le dortoir 1 est éventuellement partagé en deux ; on enlève 2 à 4 lits des dortoirs, les chambres du premier étant intégrées au collectif.

Le calendrier :

- Juillet à septembre 2006 : Présentation des projets et discussions par l'intermédiaire du site du chalet, de la liste de discussion et bien sûr pendant les séjours d'été.
- Entre le 1^{er} et le 15 octobre 2006 : Organisation de préAG dans les régions (annoncées dans la circulaire de septembre) pour débattre des projets. Ce serait bien de respecter ces dates pour que les comptes-rendus soient publiés sur le site avant l'AG de Toussaint.
- AG Toussaint 2006 : Elle adopte l'un des projets dans ses lignes générales en indiquant des objectifs généraux (caractéristiques des salles communes, nombre et caractéristiques des dortoirs et chambres, etc...) et des limitations éventuelles. L'AG décide aussi d'engager des travaux utiles, quel que soit le projet final : On pense en particulier à la pose de double fenêtres pour le second et si possible le premier étage.
- 2006-2007 : Poursuite des discussions sur les détails et les variantes du projet adopté ; demandes de devis ; étude du financement, etc...
- Septembre 2007 : pré-AG de régions
- Toussaint 2007 : Adoption du projet final et de son financement.